



∴ JOURNÉE ∴

QUELLES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX ?

AIX-EN-PROVENCE

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

9 H - 17 H

∴ PRÉSENTIEL ∴

**VALIDATION
6 H**

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Amphithéâtre David

3, avenue Robert Schuman

13628 Aix-en-Provence

NIVEAU : 2

PRÉREQUIS :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



www.edase.fr

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle organisée par pôle et matière est envoyée à l'ensemble des contacts de l'EDASE. Ainsi, vous pourrez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés

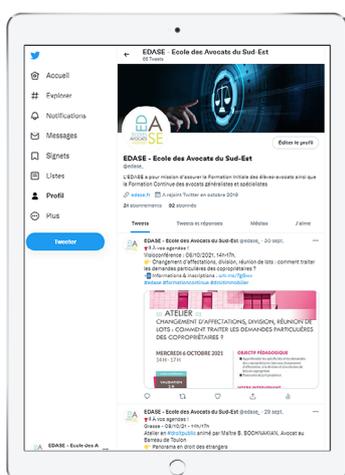
En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à nous contacter à communication@edase.fr, avec les informations suivantes :

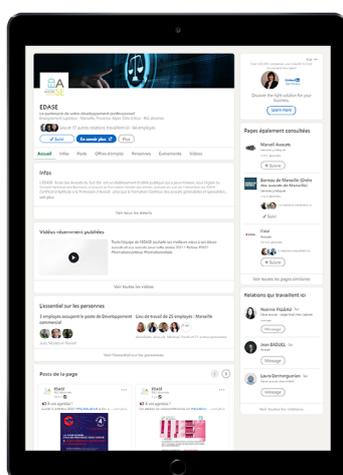
- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

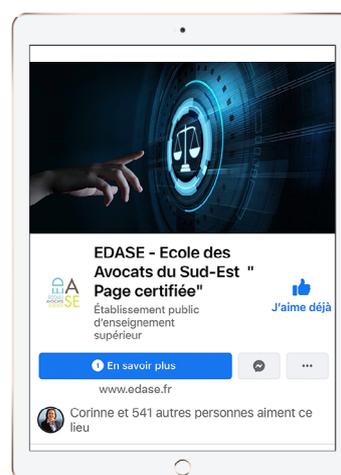
:: REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



:: [TWITTER](#) ::



:: [LINKEDIN](#) ::



:: [FACEBOOK](#) ::

∴ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ∴

- Appréhender les règles de détermination de la rémunération du dirigeant
- Appréhender la responsabilité civile et la responsabilité pénale du dirigeant

Sous la direction scientifique de Madame Isabelle GROSSI, Maître de conférences – HDR (AMU), Co-Directrice de l'Institut de droit des affaires

TYPE DE FORMATION : Présentiel

NIVEAU : 2

PRÉ-REQUIS :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée de 6 heures

DATE : VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

De 09h à 17h

LIEU DE LA FORMATION :

FACULTÉ DE DROIT ET
DE SCIENCE POLITIQUE

Amphithéâtre David

3, avenue Robert Schuman

13628 Aix-en-Provence

∴ INTERVENANTS ∴

M. le Bâtonnier Philippe BRUZZO,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

M. le Bâtonnier Jean-Pierre RAYNE,
Président de l'Ecole des Avocats du Sud-Est

Mme Isabelle GROSSI,
*Maître de conférences à Aix-Marseille Université,
Co-Directrice de l'Institut de droit des affaires*

M. Claude-Albéric MAETZ,
*Maître de conférences à Aix-Marseille Université,
Co-Directeur de l'Institut de droit des affaires*

Me Sophie ALEXANDER,
Avocate au Barreau d'Aix-en-Provence

M. Renaud BOYER,
Expert-comptable

M. Bastien BRIGNON,
*Maître de conférences à Aix-Marseille Université,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

M. Thierry FAVARIO,
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin
Lyon III*

Me Delphine GALLIN,
*Présidente d'honneur de l'ACE, Avocate au Barreau
de Marseille*

Me Julien GASBAOUI,
*Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférences
associé à Aix-Marseille Université*

Me Remy GOMEZ,
Avocat au Barreau de Marseille

Me François MAZON,
Avocat au Barreau de Marseille

M. Olivier NEGRIN,
Professeur à Aix-Marseille Université

Me Christian NOUEL,
Avocat au Barreau de Paris

Point Covid19 : Un pass sanitaire vous sera demandé.

Ensemble, adoptons les bons gestes !

■ Port du masque obligatoire pour accéder et assister à la formation ainsi que lors de vos déplacements ;

■ Respect de la distance de sécurité d'un mètre ;

■ Stylo personnel obligatoire pour l'émargement.

Des gels hydroalcooliques seront à votre disposition.

Pour respecter au mieux les mesures sanitaires, nous avons limité la formation à 100 participants. Soyez assurés que ces exigences ne contreviendront aucunement à la convivialité de cette journée.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

09 H 00 > 09 H 15

- Par Messieurs Claude-Albéric MAETZ, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Co-Directeur de l'Institut de droit des affaires et le Bâtonnier Jean-Pierre RAYNE, Président de l'Ecole des Avocats du Sud-Est

☘ MATINÉE ☘

PREMIÈRE PARTIE : LES EXEMPLES OU LES BONNES PRATIQUES PAR DÉDUCTION

09 H 15 - 10 H 15

M. Bastien BRIGNON,
*Maître de conférences
à Aix-Marseille Université,
Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence
(modérateur)*

Mme Isabelle GROSSI,
*Maître de conférences
à Aix-Marseille Université,
Co-Directrice de l'Institut
de droit des affaires*

Me Christian NOUEL,
Avocat au Barreau de Paris

L'EXEMPLARITÉ PAR LE RESPECT DU CADRE NORMATIF

- **Le cadre légal et extra-légal**
Rémunération des dirigeants de sociétés cotées, exemple ou modèle ?
Statuts et pactes d'associés
- « La rémunération verte »

10 H 15 > 10 H 30

QUESTIONS-RÉPONSES

10 H 30 > 10 H 45

PAUSE

10 H 45 - 12 H 00

M. Olivier NEGRIN,
*Professeur à Aix-Marseille
Université (modérateur)*

Me Sophie ALEXANDER,
*Avocate au Barreau
d'Aix-en-Provence*

M. Renaud BOYER,
Expert-comptable

L'EXEMPLARITÉ AU REGARD DES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

- **Une individualisation de la rémunération influencée par la nature de la société**
Aspects sociaux et fiscaux
- **Une individualisation de la rémunération influencée par le contexte**
Le contexte sanitaire, l'entreprise en difficulté

12 H 00 > 12 H 15

QUESTIONS-RÉPONSES

12 H 15 > 14 H 00

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

SECONDE PARTIE : LES CONTRE-EXEMPLES OU LES BONNES PRATIQUES PAR INDUCTION

14 H 00 - 15 H 00

**Monsieur le Bâtonnier
Philippe BRUZZO**
*Bâtonnier de l'ordre des
avocats au Barreau d'Aix-
en-Provence (modérateur)*

M. Thierry FAVARIO,
*Maître de conférences
à l'Université Jean Moulin Lyon III*

Me Remy GOMEZ,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

LES CONTRE-EXEMPLES : LE PRISME DE LA RÉPARATION JUDICIAIRE

- Réparation judiciaire : étude du cadre normatif
- Réparation judiciaire : étude des cas concrets

15 H 00 > 15 H 15

QUESTIONS-RÉPONSES

15 H 15 > 15 H 30

PAUSE

15 H 30 - 16 H 45

Me Delphine GALLIN,
*Présidente d'honneur de
l'ACE, Avocate au Barreau
de Marseille (modératrice)*

Me François MAZON,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

Me Julien GASBAOUI,
*Avocat au Barreau de Paris,
Maître de conférences
associé à Aix-Marseille
Université*

LES CONTRE-EXEMPLES : LE PRISME DE LA SANCTION JUDICIAIRE

- Les sanctions professionnelles
- Les sanctions pénales

16 H 45 > 17 H 00

QUESTIONS-RÉPONSES

Pour toute question concernant le programme, merci de contacter le service formation continue : formationcontinue@edase.fr



∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

	TARIF* pour 6 h de formation continue validées + déjeuner inclus	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UNE JOURNÉE	120 €	61,50 €	Moins de 60 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)	70 €	61,50 €	Moins de 10 €
ÉLÈVES-AVOCATS, ÉTUDIANTS, UNIVERSITAIRES Sous réserve de places disponibles Contact : formationcontinue@edase.fr	GRATUIT	GRATUIT	0€
AUTRE PUBLIC (AFJE)	120 €	Contact préalable obligatoire et inscription : formationcontinue@edase.fr	

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €

Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ JOURNÉE ∴

QUELLES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX ?

AIX-EN-PROVENCE | Vendredi 26 novembre 2021

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Département de naissance :
Avocat au Barreau de :
Date de prestation de serment :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :
Téléphone :

∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine
Droit des enfants
Droit du dommage corporel
Droit des assurances
Droit immobilier
Droit rural
Droit du travail
Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale
Droit pénal
Déontologie

Vie professionnelle
Droit commercial, des affaires et
de la concurrence
Droit des sociétés
Droit des associations et des fondations
Droit bancaire et boursier
Droit du crédit et de la consommation
Droit de la fiducie
Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution
Droit fiscal et douanier
Droit des transports

Droit public
Droit de l'international et de l'Union
européenne
Droit des étrangers et de la nationalité
Droit de la santé
Droit de l'environnement
Droit du numérique et des communications
Droit de la propriété intellectuelle
Procédure civile
MARD / Médiation
Droit de l'arbitrage
Droit du sport

∴ TARIFS ∴

POUR UNE JOURNÉE · 6 HEURES

TARIF NORMAL · 120 €

TARIF JEUNE BARREAU (- 2 ANS D'EXERCICE) · 70 €

∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site



POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr